



Menaces de rupture de contrat

Par **ptibaigneur**, le **14/04/2011** à **15:16**

Bonjour,rrnrJe suis actuellement contractuelle sur un CDD de 6 mois avec renouvellement derrière dans une collectivité.rrnrMon supérieur m'a informé dernièrement que, si à la fin de mon contrat, ils trouvaient un titulaire de la fonction publique, je ne serai pas reprise. rnrnHors, lors de mon entretien d'embauche, le maire de la commune m'avait certifié que mon contrat serait renouvelé par la suite, si l'établissement ne fermait pas. rnrnJ'ai appelé un élu. Il m'a affirmé que je ferai partie de l'équipe à la suite de mon contrat de 6 mois. rnrnComment peut-on appeler cette façon de menacer un agent quant à son contrat de travail ? Certes, je ne plait pas à mon supérieur car je le dérange dans sa façon de travailler. Je suis trop professionnelle et carrée et je bouscule un peu ses mauvaises habitudes. Donc cela ne lui plait guère. Et son but est de pouvoir me mettre à la porte.

Par **Cornil**, le **16/04/2011** à **22:26**

Bonsoir "ptibaigneur"rnrDésolé, mais rien à dire juridiquement pour l'instant dans ton cas, un contrat temporaire de droit public n'ayant aucune obligation de renouvellement, peu important "les paroles verbales" des élus. rnLa seule chose qu'on peut remarquer c'est que si contrat n'est pas renouvelé, pour faire appel à un autre salarié, titulaire ou contractuel peu importe, la collectivité aura, vu la durée de ton contrat, l'obligation de te payer une indemnisation chômage de 6 mois, qui s'ajoutera pour elle au salaire de ton "remplaçant". rnBon courage et bonne chance.